

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC*

---

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 14 mai 2018, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents :            Monsieur le maire    Francis Bouchard

                                  Mesdames les conseillères

  Josée Bouchard

  Manon Brassard

  Isabelle Gagnon

                                  Messieurs les conseillers

  Réjean Lacasse

  Charles Lessard

  Martin Gagné

Est également présente :    La directrice générale et secrétaire-  
  trésorière, Madame Marie-Eve Bouchard

---

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018
4. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité du mois d'avril 2018
5. CAMPING BON DÉSIR :
  - 5.1. Rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir par le maire
  - 5.2. Dépôt de la liste des comptes du mois d'avril 2018
  - 5.3. Engagement de ressources humaines au poste de préposé à l'entretien ménager et entretien et maintenance – recommandation du comité de sélection
  - 5.4. Adoption de la nouvelle masse salariale et ajustement salarial 2018
  - 5.5. Offre de service d'Explos-Nature pour les activités d'animation au camping pour la saison 2018
  - 5.6. Attribution d'un contrat d'entretien des équipements de traitement U.V. et de ses composantes et/ou de suivi environnemental
  - 5.7. Acceptation de la liste des achats prévus pour l'ouverture de la saison 2018
6. SALLE DE QUILLES :
  - 6.1. Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné
  - 6.2. Dépôt de la liste des comptes du mois d'avril 2018

- 6.3. Dépôt du rapport de l'activité « les années 80 » tenue en mars 2018
- 6.4. Comité des retrouvailles des anciens élèves du secondaire de la Polyvalente des Berges – demande spéciale pour la tenue de la prochaine rencontre à la salle de quilles

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. Adoption du règlement HCN-1021, modifiant le règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ainsi que les règlements modificateurs HCN-1015 et HCN-1018
9. Démission du directeur du service incendie des Bergeronnes, M. Pascal Gaudreault
10. Dépôt de la lettre de démission du responsable des services d'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, M. Patrice Noël
11. Dépôt et acceptation du rapport d'activité 2017 du service incendie des Bergeronnes
12. Dépôt et acceptation des états financiers 2017
13. Projet de mise à niveau des équipements informatiques – mandat d'aller en appel d'offre de services professionnels
14. Vente pour défaut de paiement de taxes – désignation d'un représentant municipal le jour de la vente
15. Autorisation à Revenu Québec à communiquer à Mme Élise Guignard, comptable professionnelle agréée auditrice pour la municipalité, les renseignements ou les documents nécessaires à l'exécution de son mandat
16. Demande d'Explos-Nature pour le renouvellement de la contribution municipale au camp de jour pour les jeunes des Bergeronnes
17. Demande de la compagnie Électro Sag du Saguenay pour la location d'un terrain à l'aéroport pour la période du 28 mai au 28 septembre 2018
18. Récupération de métaux au site des Bergeronnes situé dans la cour arrière de la municipalité - proposition de l'entreprise S. Larno
19. Processus de recrutement de personnel – mandat de service-conseil auprès de Gestion JPDC inc.
20. Congrès de l'ADMQ 2018 – autorisation de participation de la directrice générale au congrès
21. CORRESPONDANCE ET INFORMATION :
  - 21.1. Association forestière Côte-Nord - remerciements pour renouvellement de l'adhésion
  - 21.2. Club CPA Les Escoumins - remerciements pour soutien au club
  - 21.3. Invitation au Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail 2018 à Québec
  - 21.4. Vente de l'immeuble appartenant à Hydro-Québec situé au 120, route 138, Les Bergeronnes – dépôt contre-proposition offre d'achat de la municipalité

## 22. DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU COTISATION ANNUELLE

- 22.1. La popote roulante « Les délices Maison » – demande d'aide financière pour leur organisation
- 22.2. Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord – demande pour des planificateurs pour aînés
- 22.3. Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers – participation à la troisième édition d'un souper de crabe
- 22.4. Chevaliers de Colomb – demande d'aide financière pour leur campagne de financement annuel
- 22.5. Vallée des roseaux, maison de soins palliatifs, demande d'aide financière
- 22.6. Polyvalente des Berges, Gala méritas 2018, demande d'aide financière

## 23. VARIA

## 24. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

---

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

### **18-05-2767 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Josée Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes :

Lire le point 12 « Dépôt et acceptation des états financiers 2017 » en 3 décalant ainsi les autres points de 1,

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

### **18-05-2768 Dépôt et acceptation des états financiers 2017**

---

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant préparé et déposé par Élise Guignard sur les états financiers 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers 2017, tels que préparés et déposés par Élise Guignard, CPA auditrice, CA.

**18-05-2769 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

**18-05-2770 Dépôt de la liste des comptes de la municipalité pour le mois d'avril 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 38 854.47 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2018

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 38 854.47 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
 MUNICIPALITÉ**

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2018-04</b>			
Aon Parizeau	Assurance aéroport	2 347.02 \$	
Avensys solutions	Réparation débit mètre (tecq)	2 207.52 \$	
Dicom	Transport matériel pour le projet tecq	32.74 \$	
Endress + Hauser	Calibration pompe doseuse	1 373.95 \$	
Environnex	Test d'eau - analyse d'eau puits Rg St-Joseph tecq 1571.14\$	2 118.74 \$	
Équipement GMM inc.	Contrat de service mensuel	186.16 \$	
G.L.R.	Aliments	54.13 \$	
Laboratoire d'expertises de Québec	Honoraire règlement final problématique bétons	574.88 \$	
Lépine (Produits sanitaires)	Fourniture entretien	200.07 \$	
Les entreprises Carl Brassard	Vérification et changement photocell au quai	65.25 \$	
Louis-Philippe Lepage	Fourniture entretien bâtiment - ruban puits Rg St-Joseph tecq 120.30\$	132.16 \$	
Marché de la Côte	Aliments	52.70 \$	
Pièces et Service SG	Tronçonneuse et fourniture	672.71 \$	
Produits BCM ltée	Fourniture eau potable (TECQ)	778.32 \$	
RgTechnilab	Calibration détecteur de gaz	459.90 \$	
Vip télécom	Contrat de service mensuel	173.27 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>11 429.52 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2018-04</b>			
Louise Gauthier	Cadeau départ Joëlle	41.09 \$	2409

Poste Canada	Info municipal du 13-04-2018	61.47 \$	2410
MRC Haute-Côte-Nord	Achat conteneur Lac à Raymond, Lac Gobeil, camping	1 930.97 \$	2411
FISA	Cotisation syndicale	135.75 \$	2413
Gestions JPDC inc.	Acompte mandat restructuration ressources humaines (RES 18-03-2738	2 874.38 \$	2414
Luc Caron	Domage et intérêt	269.08 \$	2415
Marie-Eve Bouchard	Achat licence office bibliothèque	228.75 \$	2417
Hydro-Québec	Électricité caserne	727.05 \$	Accès D
Négotel	Télécommunication	796.51 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	4 529.52 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	11 453.82 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet	103.42 \$	Accès D
Chambres de commerce Forestville	Cotisation assurance collective	1 785.04 \$	Auto
Standard life	Cotisation RPA	2 488.10 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>27 424.95 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>38 854.47 \$</b>	

## CAMPING BON-DÉSIR

### 18-05-2771 Rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir par le maire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le maire, membre du comité de gestion du camping et d'entérinent les actes posés par le comité pour le mois d'avril 2018, tels que mentionnés dans le rapport.

### 18-05-2772 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du mois d'avril 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 2 784.83\$.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2018

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 2 784.83 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
 CAMPING BON-DÉSIR**

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2018-04</b>			
Solutions web pixum inc.	Frais réservation netbanx	406.15 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>406.15 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2018-04</b>			
Ministre des Finances	Permis alimentaire	249.00 \$	904
Revenu Canada	Retenues à la source	33.16 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	176.20 \$	Accès D
Revenu Québec	Déclaration TPS-TVQ janvier à mars	1 790.95 \$	Accès D
Netbanx	Frais mensuel mars	60.93 \$	Auto
Visa Desjardins	Location machine paiement direct	68.44 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>2 378.68 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>2 784.83 \$</b>	

**18-05-2773 Engagement de ressources humaines au poste de préposé à l'entretien ménager et entretien et maintenance – recommandation du comité de sélection**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte la recommandation du comité des ressources humaines pour la nomination de M. Stéphan Gauthier junior au poste d'entretien et maintenance et Mme Josée Caron au poste d'entretien ménager,

QUE ce conseil désigne le maire, et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail à intervenir avec les employés,

QUE la date d'engagement pour M. Stéphan Gauthier junior soit effective le 14 mai 2018 et que la date d'engagement pour Mme Caron soit effective le 3 juin 2018.

**18-05-2774 Adoption de la nouvelle masse salariale et ajustement salarial 2018**

---

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping a procédé à une révision de la rémunération des employés du camping;

CONSIDÉRANT QUE le comité dépose au conseil une nouvelle liste des salaires pour des ajustements apportés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la nouvelle liste des salaires telle que déposée par le comité de gestion du camping pour la saison 2018.

**18-05-2775 Offre de service d'Explos-Nature pour les activités d'animation au camping pour la saison 2018**

---

CONSIDÉRANT QU'à sa demande, le comité de gestion du camping a reçu une offre de services d'animation aux campeurs pour la saison 2018 à raison de 2 jours par semaine, soit, les vendredis et samedis, ce, sur une période de 8 à 9 semaines;

CONSIDÉRANT que l'offre de services est soumise à l'approbation du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la proposition d'Explos-Nature pour des services d'animation au camping Bon-Désir pour la saison 2018 au montant de 5 813,89 \$ (taxes non incluses) selon les modalités de paiement et activités proposées tel que soumis dans l'offre.

QUE le montant de la dépense soit pris à même le budget du camping prévu à cette fin.

**18-05-2776 Attribution d'un contrat d'entretien des équipements de traitement U.V. et de ses composantes et/ou de suivi environnemental**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE retirer le point de l'ordre du jour; le contrat d'entretien des équipements de traitement U.V. et ses composantes et/ou de suivi environnemental au camping Bon-Désir n'étant pas à renouveler cette année.

**18-05-2777 Acceptation de la liste des achats prévus pour l'ouverture de la saison 2018**

---

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping a déposé au conseil la liste des achats prévus pour l'ouverture de la saison 2018;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses ont été budgétées dans le fonds d'opération du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la liste des d'achats suivante à prévoir pour l'ouverture 2018 :

---

*Achats à venir :*

- *Compteur d'eau 611\$ + taxes transport non inclus*
- *Horodateur et ruban encreur (papeterie du Fleuve) 445.98 \$ + taxes, carte pointage (équipement GMM) 100.00 \$/1000 cartons taxes en sus, transport ?*
- *Batteries pour voiturette de golf (quantité de 12) prix de 171.98 \$ + taxes chacune soit 2063.76 \$ + taxes =2372.81 \$*
- *Chandail et veste pour employés + ou - de 1 200.00 \$*
- *Produit pour la boutique + ou - 1 000.00 \$*
- *Conteneur à recyclage après autorisation 1 017.74 \$ taxes et livraison incluses*
- *Cartouche d'encre pour imprimante et divers articles de bureau.*
- *Caisse de rouleau pour TPV : 3 caisses de 50 unités – de 80.00 \$*

*Achat effectués :*

- *Literie pour les chalets de 2111.12 \$ taxes incluses + transport*
- *Four pour le chalet no. 30 : 201.21 \$ taxes et transport inclus*

*Préparation des caisses des employés à l'accueil, gardien de nuit et fonds monétaires pour changes, le tout pour une valeur de 1650.00 \$*

---

QUE le montant de la dépense soit pris à même le budget du camping prévu à cette fin.

## **SALLE DE QUILLES**

### **18-05-2778 Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le conseiller Martin Gagné, membre du comité de gestion de la salle de quilles et d'entérinent les actes posés par le comité pour le mois d'avril 2018, tels que mentionnés dans le rapport.

### **18-05-2779 Dépôt de la liste des comptes du mois d'avril 2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Josée Bouchard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 1 093.47 \$.



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2018

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 1 093.47 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
SALLE DE QUILLES**

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2018-04</b>			
Les entreprises Carl Brassard	Fluorescent	143.66 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>143.66 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2018-04</b>			
Jennifer Gauthier	Décoration soirée année 80 (RES 18-02-2677)	31.88 \$	2412
Brasserie Labatt	Bières	827.56 \$	Accès D
Videotron	Frais câble	90.37 \$	Accès D
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>949.81 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>1 093.47 \$</b>	

**18-05-2780 Dépôt du rapport de l'activité « les années 80 » tenue en mars 2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport de l'activité « les années 80 » tenue en mars 2018 préparé par Mme Jennifer Gauthier, préposée au bar.

**18-05-2781 Comité des retrouvailles des anciens élèves du secondaire de la Polyvalente des Berges – demande spéciale pour la tenue de la prochaine rencontre à la salle de quilles**

---

CONSIDÉRANT QUE le comité des retrouvailles des anciens élèves du secondaire de la Polyvalente des Berges a transmis une demande pour la tenue de la prochaine rencontre à la salle de quilles;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir la permission d'apporter un punch pour offrir à l'entrée pour les 60 personnes invitées ainsi qu'un prix spécial pour les consommations prises durant la soirée;

CONSIDÉRANT QUE la salle de quilles est un bar et que seules les bouteilles étiquetées sont permises;

CONSIDÉRANT les coûts d'opération rattachés à la tenue d'événements de ce genre, dont l'électricité, le personnel, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de baisser le prix des bouteilles de vin mousseux offert à l'entrée à 20% et refuse de réduire le prix pour les consommations servies durant la soirée.

**Période de questions :**

Le maire répond aux questions de l'assistance

**18-05-2782 Adoption du règlement HCN-1021, modifiant le règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ainsi que les règlements modificateurs HCN-1015 et HCN-1018**

---

CONSIDÉRANT que le conseil de cette municipalité juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà adopté le Règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ainsi que les règlements modificateurs HCN-1015 et HCN-1018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'adopter le règlement HCN-1021, modifiant le règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ainsi que les règlements modificateurs HCN-1015 et HCN-1018 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**RÈGLEMENT HCN-1021**  

---

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT HCN-1002  
RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET  
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS  
AINSI QUE LES RÈGLEMENTS  
MODIFICATEURS HCN-1015 ET HCN-  
1018**

---

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE ET ANNEXES**

Le préambule ainsi que les annexes jointes au présent règlement en font partie intégrante.

**ARTICLE 2 : DÉFINITIONS**

Aux fins du présent règlement, les expressions et mots suivants signifient :

«Aire à caractère public» :	Les stationnements dont l'entretien est à la charge de la municipalité, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public ou d'un édifice à logement.
«Endroit public» :	Les parcs, les rues, les immeubles, les véhicules de transport public, les aires à caractère public et les terres publiques du domaine de l'État.
«Parc» :	Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction ou qui sont sous gestion municipale, y incluant tous les espaces publics gazonnés ou non, où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.
«Rue» :	Les rues, les chemins, les ruelles, les pistes cyclables et les trottoirs et autres endroits dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules situés sur le territoire de la municipalité et dont l'entretien est à sa charge.
«Terre publique du domaine de l'État» :	Terre appartenant au gouvernement du Québec et se trouvant à l'intérieur du périmètre urbanisé de la municipalité.

### ARTICLE 3 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* ».

### ARTICLE 4 : TROUBLER LA PAIX

Il est interdit à toute personne de causer ou de faire quelque tumulte, bruit, désordre ou trouble en se battant, en criant, en vociférant, en jurant, en blasphémant, en chantant ou employant un langage insultant ou obscène ou de toute autre manière, en quelques endroits publics dans les limites de la municipalité.

### ARTICLE 5 : RÉSISTANCE À LA POLICE OU À UN FONCTIONNAIRE

Il est interdit de résister, d'entraver, de gêner, de retarder ou de molester de quelque façon que ce soit, un agent de la paix ou un fonctionnaire municipal dans l'exécution de son devoir de même que d'aider, encourager ou inciter toute autre personne à lui résister ou à l'entraver, le gêner, le retarder ou à le molester.

### ARTICLE 6 : INSULTE À LA POLICE OU À UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL

Il est interdit d'injurier un agent de la paix ou un fonctionnaire municipal dans l'exécution de son devoir ou de tenir à son endroit des propos ou des gestes blessants, diffamatoires, blasphématoires ou grossiers ou encore d'encourager ou d'inciter toute personne à tenir à son endroit de tels propos ou gestes.

### ARTICLE 7 : BOISSONS ALCOOLIQUES

Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

#### ARTICLE 8 : GRAFFITI

Nul ne peut dessiner, peindre ou autrement marquer les biens de propriété publique.

#### ARTICLE 9 : ARME BLANCHE

Nul ne peut se trouver dans un endroit public en ayant sur soi sans excuse raisonnable un couteau, une machette, un bâton, une arme blanche.

Aux fins du présent article, l'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable.

#### ARTICLE 10 : FEU

Nul ne peut allumer ou maintenir allumé un feu dans un endroit public sans permis.

Le conseil municipal peut par règlement, fixer les conditions pour l'émission d'un permis pour allumer et maintenir allumé un feu dans un endroit public et déterminer quel fonctionnaire de la municipalité sera délégué pour l'émission de ce permis.

#### ARTICLE 11 : INDÉCENCE

Nul ne peut uriner dans un endroit public, sauf aux endroits prévus à cette fin.

#### ARTICLE 12 : BAIGNADE

Nul ne peut se baigner dans la municipalité aux endroits publics où la signalisation l'interdit ni se trouver à l'intérieur d'une piscine publique en dehors des heures d'ouverture prévues par la municipalité.

#### ARTICLE 13 : PROJECTILES

Nul ne peut lancer des pierres, des bouteilles ou tout autre projectile.

#### ARTICLE 14 : ACTIVITÉS

Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche ou une course regroupant plus de quinze (15) participants dans un endroit public sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité.

Le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant la tenue d'une activité aux conditions suivantes :

- a) le demandeur aura préalablement présenté au service de police desservant la municipalité un plan détaillé de l'activité.
- b) le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par le service de police.

Sont exemptés d'obtenir un tel permis les cortèges funèbres, les mariages et les événements à caractère provincial déjà assujetti à une autre loi.

#### ARTICLE 15 : FLÂNER

Nul ne peut se coucher, se loger, mendier ou flâner dans un endroit public.

#### ARTICLE 16 : OBSTRUER LA CIRCULATION

Il est défendu d'obstruer ou gêner sans raison, le passage des piétons ou la circulation des voitures dans une rue ou endroit public de quelque manière que ce soit.

#### ARTICLE 17 : INCOMMODER LES PASSANTS

Il est défendu d'obstruer les passages ou portes des maisons ou des cours, places publiques, de manière à embarrasser ou incommoder, de quelque manière que ce soit, les personnes qui doivent y passer.

#### ARTICLE 18 : CAUSER DES DOMMAGES

Il est interdit de salir, casser, briser, arracher, déplacer ou endommager de quelque manière que ce soit la propriété publique.

#### ARTICLE 19 : TROUBLER UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Il est défendu de troubler, d'incommoder, quelque assemblée publique en faisant du bruit ou tenant une conduite inconvenante dans le lieu ou près de ce lieu, de manière à troubler l'ordre de la réunion.

#### ARTICLE 20 : JETER DE LA NEIGE

Il est défendu de jeter ou de faire jeter de la neige de son terrain sur toute rue ou propriété de la municipalité, sans autorisation préalable du conseil municipal.

#### ARTICLE 21 : ALCOOL/DROGUE

Nul ne peut se trouver dans un endroit public sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

#### ARTICLE 22 : ÉCOLE

Nul ne peut, sans motif raisonnable, se trouver sur le terrain d'une école du lundi au vendredi entre 07 :00 et 17 :00.

#### ARTICLE 23 : PARC

Nul ne peut se trouver dans un parc ou sur le terrain d'une école aux heures où une signalisation indique une telle interdiction; lesdits endroits étant indiqués à l'annexe A du présent règlement.

Le Conseil municipal peut, par voie de résolution, fixer des conditions pour l'émission d'un permis autorisant une personne ou un groupe de personnes à se trouver dans les endroits visés par le présent article en dehors des heures permises et ce, dans le cadre d'un événement spécifique.

#### ARTICLE 24 : PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Nul ne peut franchir ou de se trouver à l'intérieur d'un périmètre de sécurité établi par l'autorité compétente à l'aide d'une signalisation appropriée (ruban indicateur, barrières, etc.) à moins d'y être expressément autorisé.

#### ARTICLE 25 : CONSTAT D'INFRACTION

Le conseil autorise tout agent de la paix, tout inspecteur municipal et tout inspecteur municipal adjoint à appliquer le présent règlement, à entreprendre

des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement ces personnes à délivrer en conséquence les constats d'infraction utiles à cette fin indiquant notamment la nature de l'infraction reprochée et le montant minimum de l'amende. Les procédures de suivi et d'application pour une infraction émise suite à l'émission d'un constat d'infraction pour contravention au présent règlement sont régies par le *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1).

#### ARTICLE 26 : AMENDES

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100,00\$ et maximale de 500,00\$ pour une première infraction et une amende minimale de 200,00\$ et maximale de 1 000,00\$ en cas de récidive.

#### ARTICLE 27 : ABROGATION

Le présent règlement annule, remplace et abroge tout autre règlement portant sur le même sujet, et plus particulièrement les règlements HCN-1002, HCN-1015 et HCN-1018, préalablement adopté par la municipalité.

#### ARTICLE 26 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une réunion tenue le 14 mai 2018 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Marie-Eve Bouchard  
directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

#### **18-05-2783 Démission du directeur du service incendie des Bergeronnes, M. Pascal Gaudreault**

---

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie des Bergeronnes, M. Pascal Gaudreault, a remis sa démission en date du 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en démarche de restructuration du service incendie et qu'il y a lieu d'attendre les résultats avant de pourvoir au poste de directeur incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil regarde aux différentes alternatives possibles concernant le service incendie et se propose de statuer sur la question du remplacement du directeur d'incendie à temps partiel ultérieurement.

**18-05-2784 Dépôt de la lettre de démission du responsable des services d'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, M. Patrice Noël**

---

CONSIDÉRANT QUE le responsable des services d'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, M. Patrice Noël, a remis sa démission en date du 13 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil planifie une rencontre sur l'organisation du service d'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, avant de procéder au remplacement d'un responsable.

**18-05-2785 Dépôt et acceptation du rapport d'activité 2017 du service incendie des Bergeronnes**

---

CONSIDÉRANT QUE dans l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques de la MRC de la Haute-Côte-Nord, un rapport d'activité en matière de sécurité incendie doit être produit ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie des Bergeronnes a déposé le rapport d'activités 2017 pour approbation du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Josée Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter le rapport d'activité 2017 en matière de sécurité incendie conformément aux actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque, tel que déposé par le service incendie des Bergeronnes et que celui-ci soit transmis à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

**18-05-2786 Projet de mise à niveau des équipements informatiques – mandat d'aller en appel d'offre de services professionnels**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit gérer son parc informatique de manière efficace pour répondre aux besoins du personnel dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QU'entre autres problématiques, certains ordinateurs sont désuets ou certains logiciels sont manquants;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offre de services professionnels dont le mandat est défini comme suit:

- Mettre des licences offices sur les postes de l'urbaniste, le préposé à l'entretien général et des travaux publics ainsi que de la responsable du camping Bon-Désir,

- Vérification des ordinateurs des adjointes administratives,
- Vérification, mise à niveau et déplacement de l'ordinateur de la bibliothécaire,
- Proposition d'achat d'un ordinateur pour la responsable du camping,
- Vérification de l'antidote à la directrice générale,
- Création de courriels professionnels du responsable des travaux publics, au préposé à l'entretien général et travaux publics, de l'adjointe administrative-comptabilité et de l'urbaniste.

**18-05-2787 Vente pour défaut de paiement de taxes – désignation d'un représentant municipal le jour de la vente**

---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a donné ordre au secrétaire-trésorier et directeur général de transmettre à la MRC un extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un représentant municipal le jour de la vente ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil désigne le maire, M. Francis Bouchard, à enchérir et acquérir les immeubles pour lesquels il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes le jeudi 14 juin 2018 à 10 heures, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance.

**18-05-2788 Autorisation à Revenu Québec à communiquer à Mme Élise Guignard, comptable professionnelle agréée auditrice pour la municipalité, les renseignements ou les documents nécessaires à l'exécution de son mandat**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise Revenu Québec à communiquer à Mme Élise Guignard, comptable professionnelle agréée auditrice pour la municipalité, les renseignements ou les documents nécessaires sur les déclarations de TPS/TVQ en tant qu'entreprise.

**18-05-2789 Demande d'Explos-Nature pour le renouvellement de la contribution municipale au camp de jour pour les jeunes des Bergeronnes**

---

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Explos-Nature a déposé une demande de renouvellement de la contribution municipale au camp de jour pour les jeunes des Bergeronnes;



CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que l'organisme Explos-Nature offre un service de qualité, différent, qui plaît aux jeunes et favorise son développement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De renouveler la contribution municipale de 5 000 \$ à Explos-Nature pour le camp de jour 2018, aux mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

- a) Que la municipalité paie (sur présentation de facture) les frais de déplacements effectués lors d'activités destinées aux jeunes jusqu'à concurrence du montant de la subvention,
- b) Que le montant restant, s'il y a lieu, soit versé à la fin de la saison,

Que le conseil accepte de verser une participation financière aux parents d'enfants et ados inscrits au camp de jour d'Explos-Nature correspondant à 50% des frais d'inscription pour la saison 2018.

**18-05-2790 Demande de la compagnie Électro Sag du Saguenay pour la location d'un terrain à l'aéroport pour la période du 28 mai au 28 septembre 2018**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la compagnie Électro-Sag du Saguenay pour installer 2 roulottes de chantier (sans toilettes, ni d'eau) ainsi que la possibilité de stationner 4 hélicoptères en bordure de la piste d'avion en raison de travaux à effectuer dans le secteur Bergeronnes/Forestville pour le compte d'Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de louer à la compagnie Électro Sag du Saguenay un terrain dans le secteur de l'aéroport pour la période du 28 mai au 28 septembre 2018,

QUE le conseil autorise la directrice générale à conclure une entente avec la compagnie, à convenir avec elle d'un coût de location et à signer un bail commercial à cet effet.

**18-05-2791 Récupération de métaux au site des Bergeronnes situé dans la cour arrière de la municipalité - proposition de l'entreprise S. Larno**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres de services sur invitation auprès de l'entreprise S. Larno pour la récupération de métaux au site des Bergeronnes situé dans la cour arrière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise S. Larno a transmis une proposition et que celle-ci satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la proposition de l'entreprise S. Larno à raison de 110, \$ la tonne pour ramassage de métaux disposés dans la cour de la municipalité;

QUE le conseil autorise la directrice générale à conclure une entente avec l'entreprise à cet effet.

**18-05-2792 Processus de recrutement de personnel – mandat de service-conseil auprès de Gestion JPDC inc.**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire avoir recours à une firme externe pour l'orienter dans le choix du poste d'agent de développement et celui d'adjointe administrative affectée au greffe et à la taxation;

CONSIDÉRANT QUE la firme JPDC inc. est mandataire pour la municipalité dans le dossier de restructuration des ressources humaines et que la municipalité est satisfaite du travail effectué;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale doit se retirer du processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu une offre de service de JPDC inc;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la proposition de la firme JPDC inc. de Québec au montant de 1 500, \$, taxes en sus, pour un mandat d'accompagnement dans le processus de recrutement au poste d'agent de développement et d'adjointe administrative affectée au greffe et à la taxation;

QUE la directrice générale soit autorisée à conclure une entente avec l'entreprise à cet effet.

**18-05-2793 Congrès de l'ADMQ 2018 – autorisation de participation de la directrice générale au congrès**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la municipalité soit représentée au congrès de l'ADMQ qui aura lieu à Québec du 13 au 15 juin prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ qui aura lieu à Québec du 13 au 15 juin prochain au montant de 524, \$. Ces montants incluent les déjeuners-conférences, le dîner des membres (jeudi), tous les ateliers et l'ensemble des activités du Salon des partenaires.

QUE la dépense soit prise à même le budget de fonctionnement de la municipalité.

## CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Association forestière Côte-Nord - remerciements pour renouvellement de l'adhésion
- Club CPA Les Escoumins - remerciements pour soutien au club
- Invitation au Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail 2018 à Québec
- Vente de l'immeuble appartenant à Hydro-Québec situé au 120, route 138, Les Bergeronnes – dépôt contre-proposition offre d'achat de la municipalité

**18-05-2794 Vente de l'immeuble appartenant à Hydro-Québec situé au 120, route 138, Les Bergeronnes – dépôt contre-proposition offre d'achat de la municipalité**

---

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a refusé la contre-proposition de la municipalité datée du 11 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE mandater le maire à poursuivre les négociations avec Hydro-Québec en vue de l'achat de l'immeuble appartenant à Hydro-Québec, situé au 120, route 138, Les Bergeronnes.

DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU COTISATION ANNUELLE :

**18-05-2795 La popote roulante « Les délices Maison » – demande d'aide financière pour leur organisation**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil verse une participation financière de 50, \$ à l'organisme La popote roulante pour l'achat de fourniture de bureau.

**18-05-2796 Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord – demande pour des planificateurs pour aînés**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accorde un montant de 300, \$ à la Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord pour aider à la production de planificateurs pour aînés.

**18-05-2797 Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers – participation à la troisième édition d’un souper de crabe**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil renonce à participer à la 3<sup>e</sup> édition d’un souper de crabe organisé par la Fondation du centre de santé des Nord-Côtiers.

**18-05-2798 Chevaliers de Colomb – demande d’aide financière pour leur campagne de financement annuel**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accorde une contribution financière de 100, \$ à l’organisme Les chevaliers de Colomb des Escoumins/Bergeronnes pour leur campagne annuelle 2018.

**18-05-2799 Vallée des roseaux, maison de soins palliatifs, demande d’aide financière**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil renonce à verser une participation financière à l’organisme La vallée des roseaux, maison de soins palliatifs.

**18-05-2800 Polyvalente des Berges, Gala méritas 2018, demande d’aide financière**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil verse une participation financière de 50, \$ à l’occasion du Gala méritas 2018 devant servir à offrir des récompenses aux jeunes, des prix de présence et/ou cadeaux souvenirs.

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire répond aux questions de l’assistance

**18-05-2801 Fermeture de l’assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 19h40.

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Marie-Eve Bouchard  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---

*Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*